Visualisation de l'habitation et de l'installation





www.certinergie.be

€ 0800 82 171 🔯 info@certinergie.be

# PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

#### Données générales

Adresse de l'installation

Type de locaux

Responsable des travaux Date du contrôle

Type du contrôle

Agent visiteur Dérogations applicables/appliquées

Avenue de Korendeek 127 1080 Bruveiles un le d'habitation (appartement) General Electron communique 28/11/2016

ekamen de conformité (Art.

270) - extension et/ou modification Ismae Rabudi Act. 278

## Données du raccordement

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Numéro du compteur Index jour / nuit

Non renseigné 4130997

OK

concluant

concluant

OK

d'avant le 1/10/1981

Type de raccordement Câble compteur - tableau Tension nominale de service

Courant nominal de la protection de branchement

#### Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent Prise de terre

Résistance de dispersion de la prise de terre  $(\Omega)$  10.6 Conformité des liaisons équipotentielles et des OK PE

Test de continuité

Contrôle boucle de défaut Protection contre les contacts indirects Nombre de tableaux

Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)

Dispositif différentiel de tête

Dispositif différentiel "sdb"

Raccordement

Eclairage/machines

Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles Protection contre les contacts directs

Nombre de circuits

3×230V - AC

12

0.79 ID - 40A - 300mA - type A -test OK

1D - 40A

30mA type A test OK

OK OK

OK OK

### Conclusion

A la date du 28/11/2016, l'installation électrique de "Avenue de Korenbeek 127 - 1080 Bruxelles" est conforme au Règlement Général des

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation,

Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

Signature de l'agent

Signature du propriétaire

#### Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre N° de compte : BE57 0688 9789 1035 TVA : BE0536501654











## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1ier octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.Le Service oublic fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

# En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?



Lisez attentivement ce procès-verbal



Lors d'extensions de modifications importantes de l'installation, faites la recontrôler



Au terme de la validité du rapport. faites recontrôler votre installation



Certinergie est à votre service pour effectuer ce contrôle

#### Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

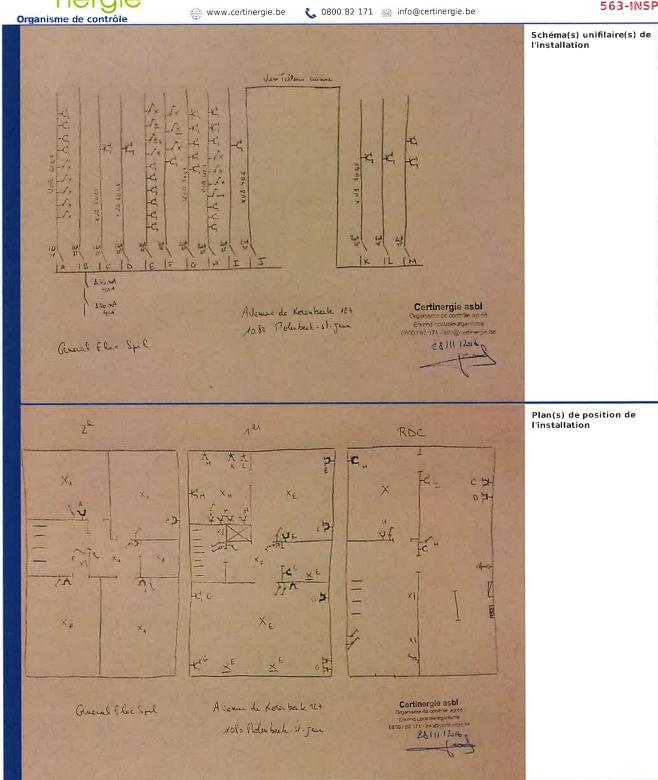
Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre N° de compte : BE57 0688 9789 1035 TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be Tél: 0800 82 171 Mail: info@certinergie.be

# Exemplaire original







# Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre N° de compte : BE57 0688 9789 1035 TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be Tél: 0800 82 171

Mail: info@certinergie.be